



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 16 mai 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, M RICHARD Frédéric, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M SEVELIN Emilien, Mme GIFFARD Pascaline, M MASSON Cyril ;

Était absent excusé : Mme HANOT Laëtitia qui donne procuration à Mme BIEGANSKI Virginie ;

Était absent : Mme DOUAY Sophie ;

Secrétaire de séance : M BRAILLY Guy ;

\*\*\*\*\*

**Point ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
- 2- Banque alimentaire de Woincourt - Participation
- 3- Sivom de Gamaches – Recouvrement de la participation
- 4- Aide séjour linguistique
- 5- Somme numérique – Adhésion au groupement de commande « Solutions informatiques et connectivités »
- 6- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage du cheminement
- 7- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage des terrains de pétanque
- 8- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage du terrain
- 9- Affaires et Questions diverses

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 :**

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

**2- Banque alimentaire de Woincourt – Participation :**

Présence de Mme BIEGANSKI Virginie à 18 :32

Présence de M DUBUC Julien à 18 :35

Suite à la fermeture de la banque alimentaire de Dargnies, la banque alimentaire de Woincourt a repris les bénéficiaires de notre commune.

Il a été convenu d'accorder une participation financière à hauteur du montant de solidarité fixé par la Banque Alimentaire de la Somme.

En 2025, la banque alimentaire de Woincourt a recensé 31 bénéficiaires, soit 12 familles.

Lors de l'assemblée générale de 2024 de la banque alimentaire de la Somme, le montant de solidarité pour l'année 2025 a été fixé à 13,55 € par personne.

Le montant total de la prise en charge de cette participation pour les habitants de notre commune s'élève à 420,05 € pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de verser la même participation que l'année dernière, soit 500 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, une participation d'un montant de 500 €.

### **3- SIVOM de Gamaches – Recouvrement de la participation :**

La participation de la commune a été fixée à 2 917,50 €.

Par délibération du 17 mars 2025, le Sivom de Gamaches propose deux choix pour le recouvrement de cette participation :

Choix 1 : La participation sera directement recouvrée sur les recettes fiscales de la commune

Choix 2 : La participation sera inscrite à l'article 6554 du budget primitif.

Monsieur le Maire laisse libre le choix aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le choix n°2.

### **4- Aide séjour linguistique :**

Collège Louis Juvet de Gamaches :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamaches a organisé un séjour en Espagne du 20 au 26 avril 2025. Un enfant de la commune a participé et le coût restant à la charge des familles est de 390,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour chacun des enfants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 50 €.

### **5- Somme numérique – Adhésion au groupement de commande « Solutions informatiques et connectivités »**

Notre commune est actuellement membre du groupement de commandes dédié à l'acquisition des matériels informatiques dans les écoles pour les ENT. La fin du groupement de commandes arrive à échéance le 2 septembre 2025.

Somme numérique propose un nouveau groupement de commande intitulé " Solutions informatiques et connectivités". Ce nouveau dispositif permettra l'acquisition de matériels informatiques, mais également de licences et de toutes solutions de l'environnement informatique.

Pour accéder à ce groupement, il n'y a pas de contribution fixe récurrente. Cependant, la convention prévoit une participation à hauteur de 5 % du montant des achats par commande, d'un montant minimum de 54 € plafonnée à 1 200 €. Cette contribution servira à couvrir les frais d'ingénierie liés à la mission de coordination de Somme numérique tels que la définition des besoins des membres, la passation des marchés, le suivi financier et les relations avec les prestataires.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes " Solutions informatiques et connectivités".

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande « Solutions informatiques et connectivités »

**6- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage du cheminement :**

Vu la commission de travaux et voirie du 17 avril 2025 favorable au projet,

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'éclairage public au stade municipal pour le cheminement d'un montant de 20 326 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération .....	7 758,00 €
- Contribution de la commune .....	<u>12 568,00 €</u>
Total TTC	20 326,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-dessus.

**7- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage des terrains de pétanque :**

Vu la commission de travaux et voirie du 17 avril 2025 favorable au projet,

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'éclairage public au stade municipal pour l'éclairage des terrains de pétanque d'un montant de 17 852 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération .....	6 893,00 €
- Contribution de la commune .....	<u>10 959,00 €</u>
Total TTC	17 852,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-dessus.

**8- Eclairage public – Stade Municipal – Eclairage du terrain :**

Vu la commission de travaux et voirie du 17 avril 2025 favorable au projet,

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet d'éclairage public au stade municipal pour l'éclairage du terrain d'un montant de 19 979 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération .....	7 394,00 €
- Contribution de la commune .....	<u>12 585,00 €</u>
Total TTC	19 979,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-dessus.

9- **Affaires et questions diverses :**

M le Maire donne lecture des questions de Mme BIEGANSKI Virginie :

- 1- Logements au 51 rue Henri Barbusse : La rentabilité de ce logement n'est pas celle espérée, et cela donne du travail en plus. Que faisons-nous de ce logement ?

Actuellement, nous avons 3 logements dont 2 loués à M MAROTTE et Mme CLEMENT. Les baux ont une durée d'un an, renouvelable tacitement. La date d'échéance est au 28 octobre 2025. Nous prenons en charge l'entretien des espaces verts communs et malheureusement celui du privé qui n'est pas effectué.

Le Conseil Municipal souhaite le non renouvellement des baux et de procéder à la vente de l'immeuble.

- 2- Rue Henri Barbusse : Le trottoir devant Riquier qui doit le nettoyer ?

Le service technique a été missionné exceptionnellement pour le nettoyage du trottoir glissant suite aux fientes de pigeon pour la sécurité des passants. Un courrier va être effectué à l'usine Riquier pour effectuer le nécessaire contre les pigeons présents sur la corniche de l'entreprise et rappeler que le trottoir doit être entretenu par leurs soins

Monsieur le Maire informe que notre commune a été inscrit au concours du village fleuris. Le jury sera présent sur notre commune le 6 juin de 11h à 12h. Notre concurrent est la commune de Ault qui est dans la même catégorie de nombre d'habitant que Dargnies.

Séance levée à 19h00

Le secrétaire,  
M BRAILLY Guy



Le Maire,  
M. OZENNE-Benoit

